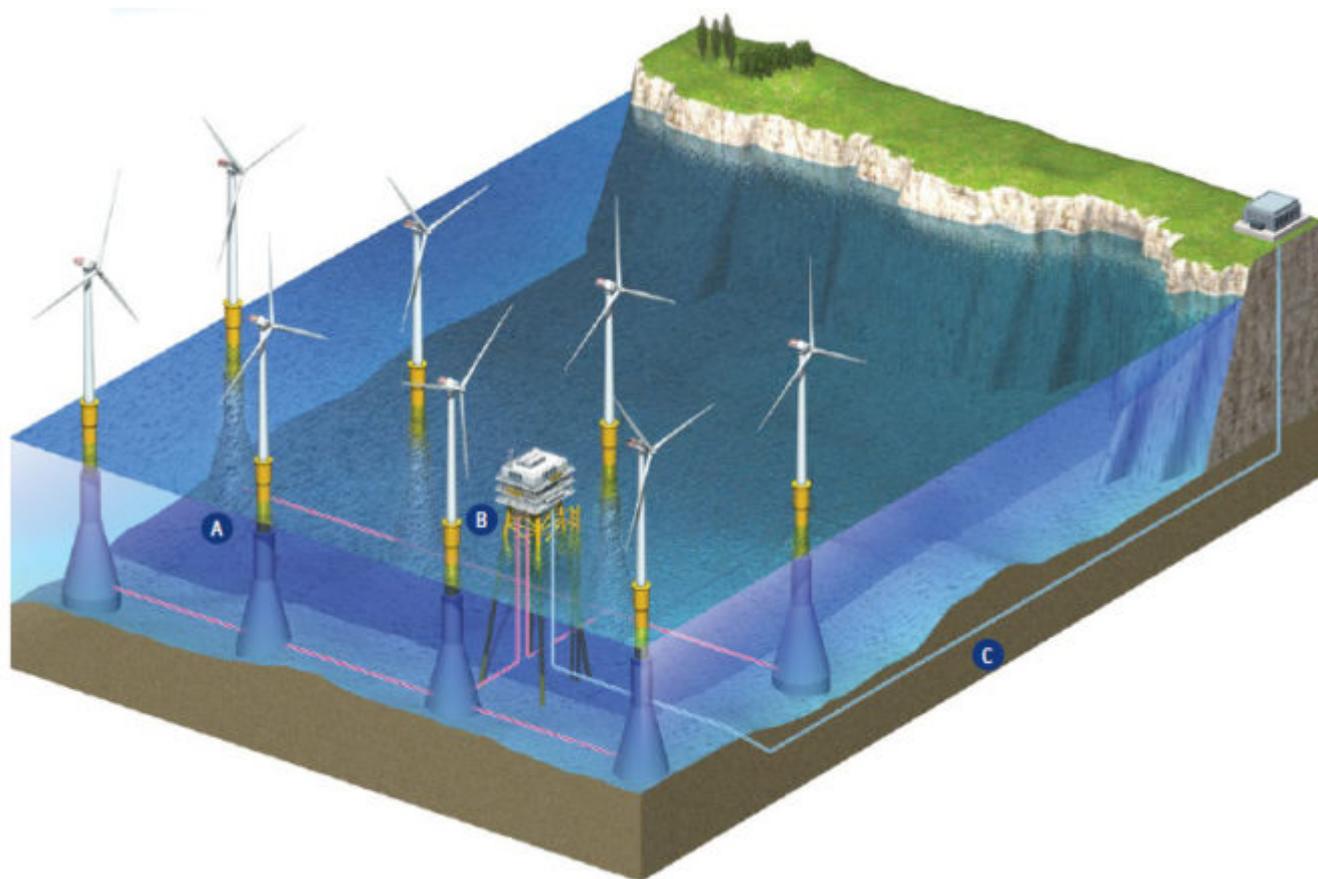
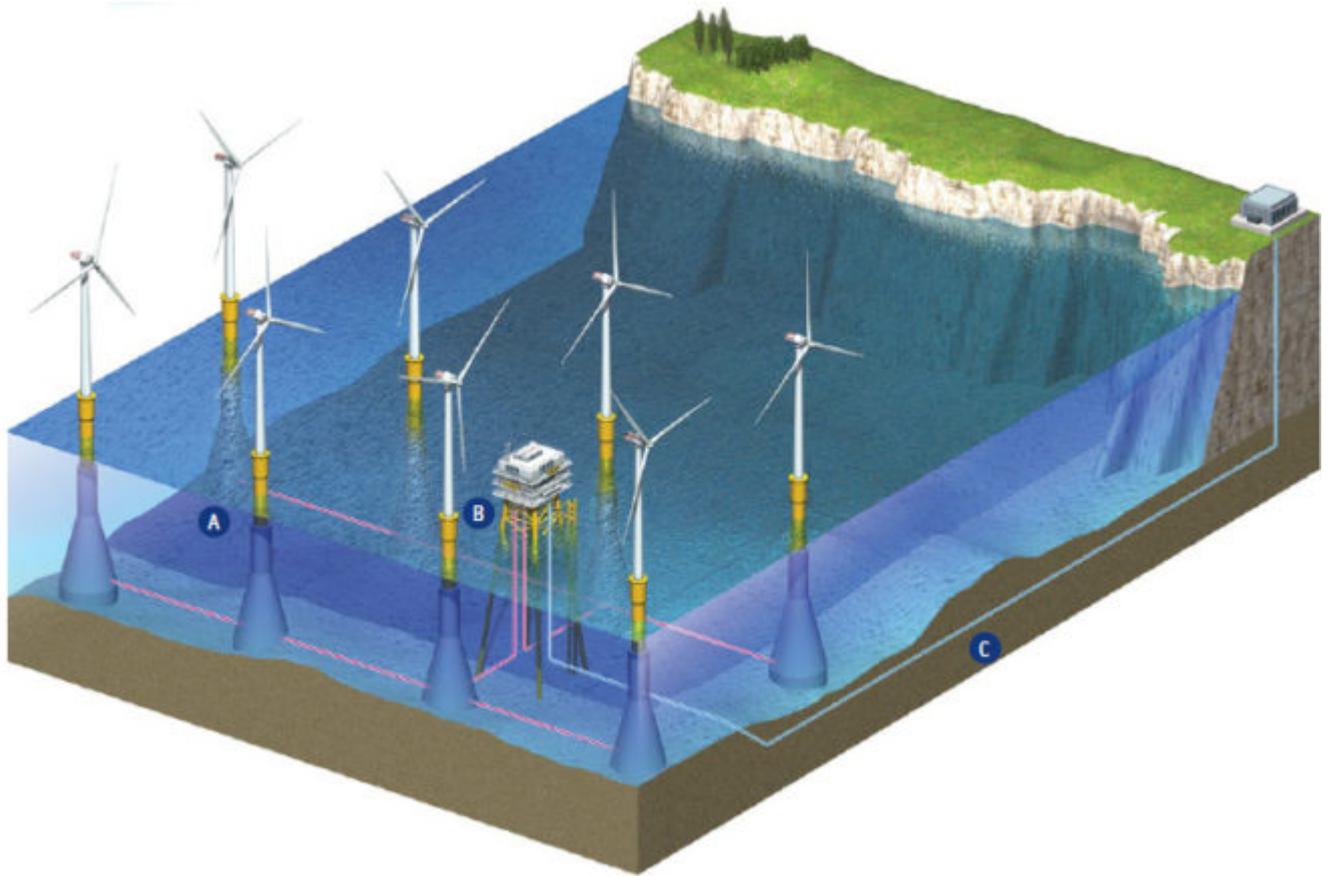


Ile d'Oléron : bientôt des éoliennes qui vont détruire un parc naturel marin

écrit par Jules Ferry | 2 novembre 2021





Oléron : un projet implanté face à l'île d'Oléron (Charente-Maritime) d'une puissance comprise entre 500 et 1000 MW, au cœur d'une zone Natura 2000 et d'un parc naturel marin.

Un second parc éolien de 1000 MW pourrait suivre.

Ils sont prêts à dynamiter les fonds marins protégés pour leur projet délirant !

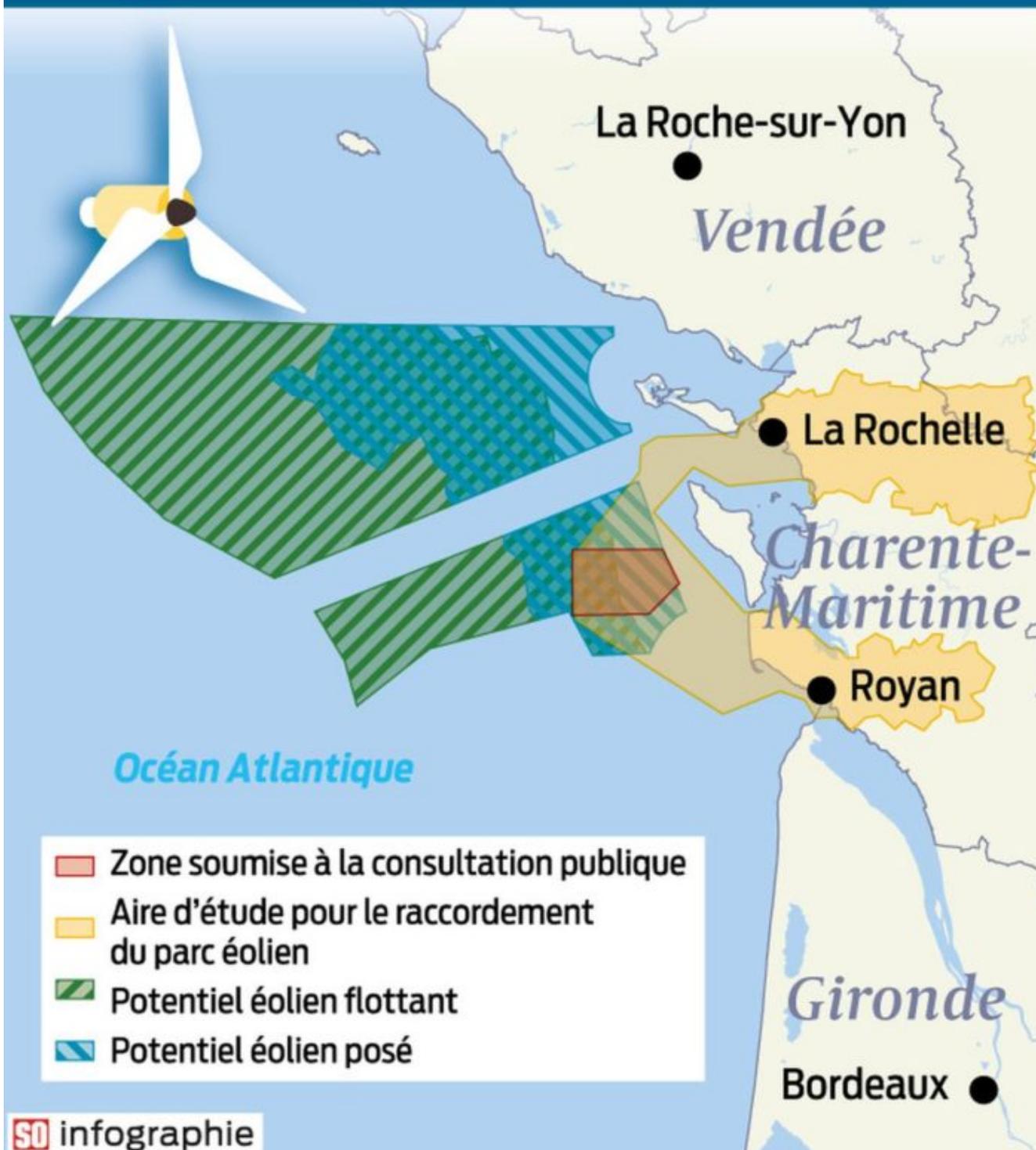
Au nom de l'écologie, un écocide institutionnalisé inimaginable est en marche!

La pêche traditionnelle et historique n'est pas prise en compte (destruction du milieu, implantation face au port de la Cotinière)

Pas d'étude d'impact. Une pseudo-démocratie.

La raison du plus fort...

La zone d'étude du projet éolien sud Atlantique



Castex = bandit

En début d'année, annonce du projet par Castex

Jean Castex lance officiellement le projet éolien en mer au large d'Oléron

Energie | 22 janvier 2021 | Rachida Boughriet | Actu-Environnement.com

A-

A+



Ce vendredi 22 janvier, le Premier ministre Jean Castex est arrivé au Havre où il a présidé un Comité interministériel de la mer. Il a annoncé l'adoption d'une stratégie d'exploration des fonds marins. Celle-ci inclut le déploiement des énergies marines renouvelables, dont l'accélération de l'éolien en mer.

À ce propos, le Premier ministre a lancé « officiellement » le projet de parc éolien en mer prévu au large d'Oléron (Charente-Maritime). La Commission nationale du débat public (CNDP)

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/jean-castex-saisine-CNDP-projet-eolien-mer-oleron-36922.php4>

Les habitants d'Oléron écœurés s'expriment lors d'une réunion, samedi 2 octobre 2021.

La jeunesse silencieuse était présente dans la salle et le premier intervenant se présentant ainsi a dénoncé des décisions prises depuis Paris par des gens qui ignorent que l'île d'Oléron est un trésor. « Nous, ici, on ramasse le plastique sur les plages, on produit en permaculture, on

protège la nature. Pendant que les décisionnaires font des présentations à Paris. J'ai participé à l'élaboration du plan vélo III de l'île d'Oléron, on a veillé à ce que les oiseaux ne soient pas gênés par le passage des cyclistes le long de la réserve de Moëze Oléron. Trois ans après ce travail local, on apprend que l'Etat a ce projet d'éolien qui va mettre à mal l'environnement. **J'ai eu du mal à dormir après cette annonce de Castex ! Je ne peux concevoir qu'il y ait des zones à moindre valeur pour l'Etat...** un oiseau est un oiseau où qu'il soit sur le territoire. Je me demande si ce qu'on fait ici pour l'environnement sert à quelque chose quand je vois de tels projets. Et je pose la question : le projet est-il de sauver la planète ou d'atteindre des chiffres ? ». Une intervention qui a été vivement applaudie par l'assistance.

Un projet dévastateur de plusieurs parcs éoliens industriels dans le Parc Naturel Marin au cœur d'une zone Natura 2000, du sud d'Oléron aux Sables d'Olonne.

Artificialisation, dégradation, pollutions à répétition durant 60 ans, des fonds marins, de la colonne d'eau, de la colonne d'air ...

Les dizaines puis centaines de gigantesques éoliennes Haliades jusqu'à 280 m de haut, aux nacelles de 700 tonnes, pales de 107 m et 50 tonnes chacune, les pieux de 150 t chacun quelles que soient les techniques d'ancrages artificialiseront après arasement les fonds marins sur une surface au moins égale à 8 000 m² pour chaque éolienne.

S'ajouteront les sous-stations, les centaines de km de câbles enfouis ou enrochés (relire les Lettres 1 et 2 de NEMO) ...

Avec leurs pollutions associées (huiles, détergents, produits chimiques, métaux lourds, bruits, vibrations, modification du champ magnétique) et leurs inévitables

accidents d'exploitation.

Pour le Conseil National de Protection de la Nature (rapport du 6 juillet 2021, p 23), « *La construction puis la présence en mer de structures permanentes, nombreuses (50 à 100 par parc), de grande dimension, à la fois immergées et émergées, provoque des changements physiques, hydrobiologiques du milieu marin et aérien. Ces changements multiples ont été observés sur d'autres structures offshores telles les plates-formes pétrolières ou gazières* » .

Ces bouleversements formidables d'**un gigantesque chantier permanent** (renouvellement des éoliennes nécessaire sur la durée moyenne d'un parc 40 ans, plus vraisemblablement 60) affecteront **les fonds marins, la colonne d'eau entre fonds et surface et le milieu aérien au-dessus de la surface de l'eau.**

Pour le Comité Régional des Pêches Maritimes de Nouvelle Aquitaine, « *la pêche est dépendante du Bon État Écologique du milieu marin. Dérégler et détruire les équilibres écosystémiques, c'est hypothéquer tous les services rendus par ces zones marines* ».

La dénaturation des fonds par arasement, par création de panaches turbides des pieux résistants aux courants, les rejets chimiques, les remplacements réguliers des mâts et structures d'ancrage et les éventuels démantèlements seront destructeurs.

En pleine zone NATURA 2000, dans le Parc Naturel Marin, pêché depuis des temps très anciens, «Le projet entre ainsi en conflit direct avec la vocation même de cette zone Natura 2000».

Aucune étude d'impact environnemental n'est faite à ce jour ! Aucun éclairage sur leurs conséquences n'est donné !

Simulacre de consultation, fausse implication, démocratie bafouée.

La France est le seul pays européen à implanter des Parcs industriels marins en zone NATURA 2000.



Des lieux uniques.

Le Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais (99,47 % en zone Natura 2000) est créé par la France en 2015 après plus de 10 ans d'études et de travaux pour rassembler tous les acteurs de la zone dans un Conseil de Gestion, conseil que l'Etat n'a pas réuni depuis plus de 18 mois. Notons que la majorité des activités humaines économiques et touristiques exercées dans ce Parc Naturel Marin sont étroitement liées aux richesses naturelles et au bon état écologique de cette zone. Dont la pêche (côtière, au large), la conchyliculture, (huitres, moules, mollusques divers), le tourisme, activités auxquelles une lettre prochaine de NEMO sera consacrée.

Et c'est justement là que les Ministres de la Mer et de la Transition Écologiques et les services de l'Etat veulent implanter un gigantesque champ éolien industriel marin, une grappe de plusieurs parcs éoliens, un chantier permanent de bouleversement des fonds marins, de pollutions et nuisances diverses, des destructions de la faune et de la flore !



Reconnus et créés par la France, reconnus et créés par l'Europe, reconnus internationalement, ces lieux uniques sur la façade atlantique, ont donc fait l'objet sur le plan environnemental de 7 Réserves Nationales, de Zonages Natura 2000, d'un Parc Naturel Marin conformément aux Directives Européennes applicables par la France. Ces reconnaissances reposant sur des réalités scientifiques, on ne comprend pas comment l'Etat français puisse proposer de détruire

aujourd'hui les habitats et les espèces qu'il a décidé hier avec l'Europe, de protéger : les Ministres de la Mer et de la Transition Écologiques, les services de l'État veulent y implanter un gigantesque champ éolien industriel marin, une grappe de plusieurs parcs éoliens, un chantier permanent de bouleversement des fonds marins, de pollutions et nuisances diverses, des destructions de la faune et de la flore ! Les lettres 2 et 3 de NEMO sont assez explicites sur ce qui se passe sur les fonds marins, dans la colonne d'eau, au dessus de la surface de la mer, quand est installé un champ éolien industriel marin...

Un écocide institutionnalisé inimaginable est en marche ... dans le pire lieu d'implantation de la Côte Atlantique, au pire moment : celui de l'organisation en septembre 2021 en France du Congrès Mondial de la Biodiversité ! L'Etat a mis en place la doctrine ERC (Eviter-Réduire-Compenser) pour prendre en compte la préservation des zones naturelles importantes. Il devrait dans le cas présent décider d'Eviter cette zone reconnue par l'Europe et la France et ne peut en aucun cas s'appuyer sur la Directive européenne Programmes dont l'objectif majeur est bien d'éviter les implantations d'activités à forte incidence dans les zones naturelles reconnues.

La filière pêche sacrifiée.

La pêche au large des côtes de Charente Maritime est une filière économique, structurante, traditionnelle et polyvalente.

Elle exploite depuis des temps anciens des lieux convoités aujourd'hui par le projet d'Oléron et ses extensions.

Ses pêcheries dépendent des ressources halieutiques (poissons, mollusques et crustacés) et des faunes et flores algales associées qui peuplent les habitats marins, principalement des vases, des sables fins ou grossiers, des graviers.

Ces zones sont très proche des ports Charentais (8000 tonnes pêchées en 2016, sources PNM) pour 71 bateaux à la

Cotinière, 44 à La Rochelle, 27 à Royan, du port Girondin d'Arcachon(2000 tonnes) pour 52 bateaux. Mais aussi hors Région Nouvelle Aquitaine, des ports Vendéens (15 000 tonnes pêchées) pour 60 bateaux aux Sables d'Olonne, 50 à Saint Gilles Croix de Vie, 40 à Yeu, 50 à Noirmoutier, et des ports de Loire-Atlantique (9500 tonnes pêchées) par les 50 bateaux de la Turballe et du Croizic .

La forte productivité de ses écosystèmes est due aux riches vasières nourricières littorales et aux apports en nutriments des fleuves côtiers et de la Gironde, plus grand estuaire d'Europe .

Les emplois de la pêche, ont été évalués par le Parc Naturel Marin à 900 marins actifs pour 350 bateaux pêchant dans les eaux du parc. Nous retiendrons 3 emplois à terre (mareyeurs, transformateurs, fournisseurs de biens et services) pour un marin embarqué soit 3600 emplois pour autant de familles.

La macro-zone d'environ 3000 km2 retenue par l'État pour futurs parcs éoliens dépasse la surface du Parc Naturel marin d'environ 66%. Ce sont donc beaucoup plus d'emplois qui seraient directement impactés. **La filière Pêche de Nouvelle Aquitaine pèse 2355 marins embarqués pour 529 bateaux de pêche professionnelle soit 9420 emplois locaux et permanents qui pourraient être déstabilisés.**

À 22 ans, Thomas Laurent espère prendre la suite de son père Jean-Jacques sur « La Nouvelle vague », depuis le port de La Cotinière. En mer depuis quatre ans, il redoute également les répercussions d'un tel projet : « **Le parc éolien serait juste devant le port de La Cotinière, on y travaille une grosse partie de l'année !** » Comme lui, les pêcheurs craignent de se voir interdire l'accès au secteur.

« **Il faudra aller plus loin, consommer plus de gazole. Plus de frais et moins d'écologie** », souffle Thomas Laurent qui s'inquiète pour les petits bateaux de pêche. Ceux de moins de 12 mètres ne peuvent dépasser 20 milles marins au-delà des côtes et verraient leur principale zone d'activité

réduite à peau de chagrin. [Le Parisien](#)

Collectif NEMO, dossiers complets avec cartes : *Non à l'Eolien Marin à Oléron et à son extension*

<http://www.eolien-oleron.fr/>

À Oléron, les pêcheurs vent debout contre les éoliennes en mer : [Le Parisien](#)